

AIDES FINANCIÈRES AUX LYCÉENS

L'établissement a la possibilité d'aider financièrement les familles à faire face aux différentes dépenses liées à la scolarité des lycéens :

- ↳ Factures de cantine ou d'internat
- ↳ Financement des voyages et sorties pédagogiques
- ↳ Financement d'équipements indispensables à leur scolarité (calculatrices, manuels ou fournitures scolaires, équipements pour les sportifs de haut niveau...)
- ↳ Financement de besoins élémentaires et essentiels de l'élève, notamment en termes de soins bucco-dentaires, d'achat de lunettes, d'appareils auditifs ou dentaires

Des aides spécifiques peuvent également être accordées au regard d'une situation particulière (ex : décès d'un ascendant,...)

De manière générale, l'attribution de fonds sociaux n'a cependant pas vocation à prendre en charge l'intégralité d'une créance : une participation même minimale des familles sera également à envisager.

Pour pouvoir bénéficier de ces aides, un dossier est à retirer, à remplir et à déposer au service intendance accompagné des pièces justificatives indiquées permettant de déterminer la situation financière du demandeur.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos professeurs, de la vie scolaire ou auprès des services de l'intendance (bureau B et C)